

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE EN BASSIN COUVERT

Projet pédagogique du bassin

COMPLEXE AQUATIQUE « LES ANTILLES DE JONZAC »

Actualisation octobre 2023



Préambule

La conquête du milieu aquatique est une compétence indispensable tout au long de la vie, au cœur depuis longtemps des préoccupations des écoles et des communes.

Priorité nationale, apprendre à nager à tous les élèves s'inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences. Pour remplir sa mission républicaine, la communauté éducative des enseignants et des élus doit donc mobiliser l'ensemble de ses moyens pour garantir la qualité et l'accès à tous de cet enseignement.

La Communauté De Communes de Haute Saintonge met à la disposition des écoles le centre aquatique des Antilles de Jonzac. La qualité de ses infrastructures et de ses équipes permet de dispenser un apprentissage dans des conditions optimales, tout au long de l'année scolaire.

Fort de cet outil, il est de notre responsabilité commune de nous assurer que chaque élève de notre territoire puisse bénéficier d'un apprentissage de la natation au cours de l'école primaire.

Le présent document expose les aspects administratifs et pédagogiques spécifiques au contexte du centre des Antilles de Jonzac. Il définit un cadre commun de fonctionnement à toutes les écoles concernées, constituant ainsi un document de référence.

Elaboré par un groupe de travail composé de maîtres-nageurs, de conseillers pédagogiques et de représentants de la CDCHS, ce document riche permet de répondre à de nombreuses questions. Nous remercions tout particulièrement monsieur Laurent Didier, conseiller pédagogique de la circonscription de Jonzac et madame Delphine Pailler, cheffe du bassin des Antilles, pour la rédaction finale de ce livret.

Nous espérons que cet outil accompagnera avec efficacité l'action des enseignants et des maîtres-nageurs dans leur engagement.

*Emmanuelle Prélois, Inspectrice de l'Education Nationale et
Claude Belot, Président de la Communauté De Communes de Haute Saintonge*

SOMMAIRE

I/ Présentation des lieux de pratique

1. La circulation dans l'établissement
2. Répartition dans les vestiaires

II/ Cadre institutionnel (*rappel des textes de référence*)

III/ Rappel des conditions d'hygiène, de sécurité et d'encadrement

1. Conditions d'hygiène
2. Condition de sécurité
3. Encadrement des élèves

IV/ Organisation et modalités pratiques de mise en œuvre :

1 : Organisation générale

2 : Propositions pédagogiques par cycle

Cycle 1 : PS/MS/GS

Cycle 2 : CP/Ce1/Ce2

Cycle 3 : Cm1/Cm2/6ème



ANNEXES

(Pour faciliter la transmission du projet pédagogique les annexes sont fournies sous forme de liens en direction du site de l'Inspection de Jonzac):

Annexe 1 : Légende des différents plans et photographies des espaces

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/files/2023/08/Annexe-1.pdf>

Annexe 2 : Liste détaillée du matériel disponible

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/files/2023/08/Annexe-2-materiel.pdf>

Annexe 3 : Test du Pass-Nautique

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/2023/08/29/natation-scolaire/>

Annexe 4 : Fiche récapitulative du Pass Nautique

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/2023/08/29/natation-scolaire/>

Annexe 5 : Fiche d'évaluation cycle 2 & 3 + suivi BE

Annexe 6 : Attestation du « Savoir Nager en Sécurité »

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/2023/08/29/natation-scolaire/>

Annexe 7 : Fiche récapitulative test ASNS

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/2023/08/29/natation-scolaire/>

Annexe 8 : POSS – (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/files/2023/08/ANNEXE-8-poss-scolaires.pdf>

Annexe 9 : Convention Communauté de Communes de la Haute Saintonge – IEN circonscription de Jonzac – 28/09/18

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/files/2023/08/Annexe-9-Convention-Antilles-de-Jonzac-28-09-18.pdf>

Annexe 10 : Ressources pédagogiques générales

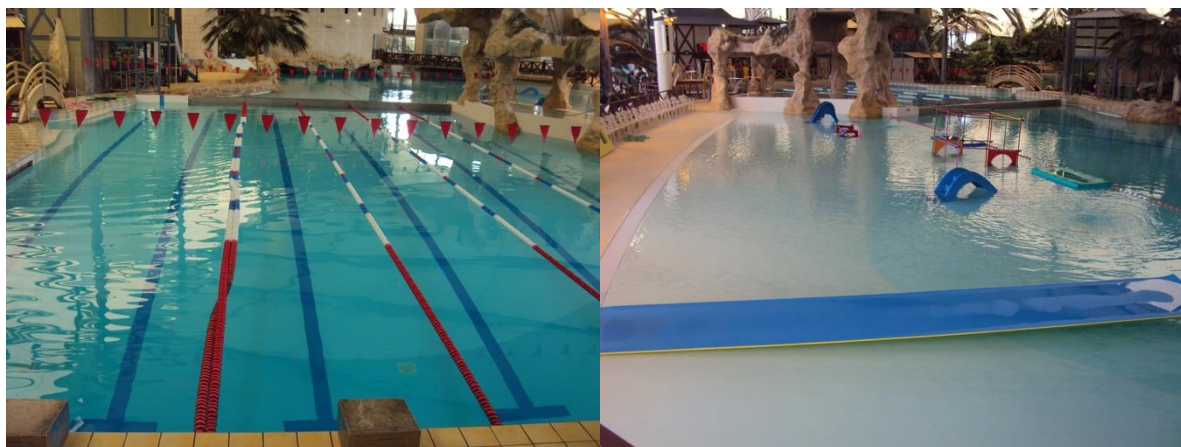
<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/files/2023/08/Annexe-10-Ressources-situations-dapprentissage.pdf>

Annexe 11 : Ressources pédagogiques spécifiques pour construire sa séquence et sa programmation d'équipe du cycle 1 au cycle 3

Consulter le blog EPS 17 : <http://blogs17.ac-poitiers.fr/epsecoles17/?p=823>

I/ Présentation des lieux de pratique

Le complexe des Antilles de Jonzac est composé de deux bassins distincts : le lagon et le bassin sportif. Ils sont séparés par un mur mobile.



Bassin sportif

Lagon

Le lagon a une profondeur de 0 à 1,80m avec une grande zone centrale ayant une profondeur moyenne d'1,20m et un accès dans l'eau par une plage (pente faible).

Le bassin sportif a une profondeur de 1,20m à 2,30m avec 6 lignes d'eau.

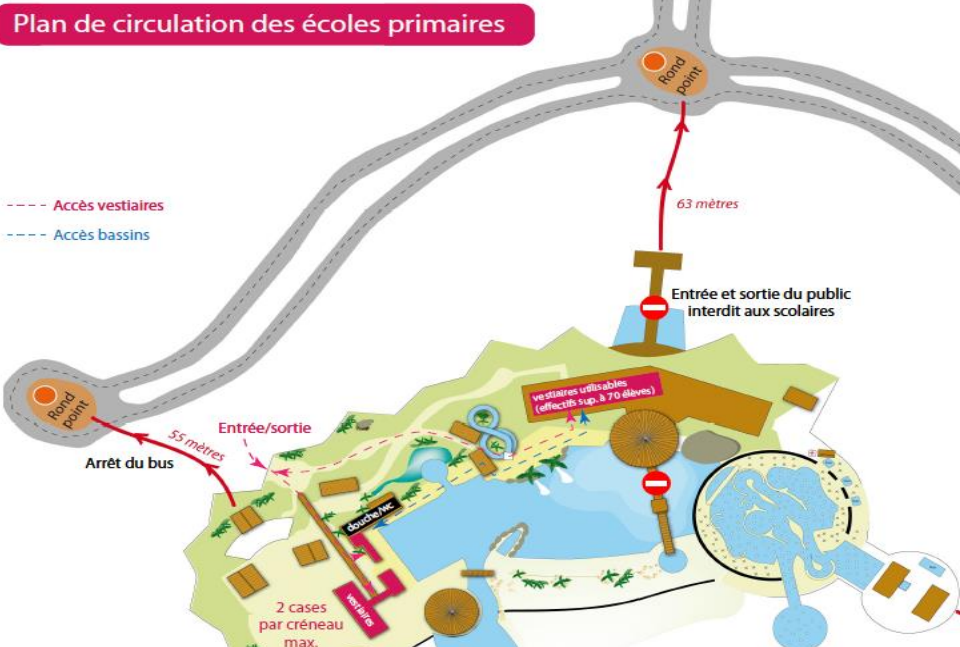
Ces deux bassins peuvent être utilisés par les élèves des écoles primaires, collèges et lycées qui ne partageront cependant pas le même bassin.

La grille des scolaires envoyée aux établissements collèges/ lycées et aux écoles primaires par l'intermédiaire du conseiller pédagogique de circonscription précise les bassins utilisables durant le créneau. Cette répartition ne peut être modifiée qu'après validation du chef de bassin des Antilles et du conseiller pédagogique de circonscription en fonction des possibilités.

1. La circulation dans l'établissement :

L'entrée principale est spécifique en raison de la présence d'un bar détenant la licence IV. Elle est donc interdite aux élèves. L'entrée des scolaires se fait par l'entrée annexe se situant dans la partie droite du complexe. Elle est équipée d'un interphone qui permet de contacter les hôtesses d'accueil qui déclencheront l'ouverture de la porte après demande. Cette porte doit rester fermée après l'entrée et la sortie des élèves pour des raisons de confort thermique et de sécurité.

Le plan ci-dessous précise les accès des élèves et la circulation dans le site jusqu'aux différents vestiaires (cases, vestiaires lagon haut et bas)



*Photographies des espaces : voir Annexe 1

2. Répartition dans les vestiaires :

Celle-ci est définie période par période et envoyée par le conseiller pédagogique de circonscription aux écoles primaires pour information. Cette répartition sera également affichée à l'entrée du site et sur les cases. La répartition des scolaires dans les vestiaires permet d'éviter que les élèves du secondaire et du primaire se croisent. Il est donc impératif de la respecter afin de garantir une circulation fluide de tous les utilisateurs des lieux.

En fin de séance, les élèves regagneront les cases par la droite du pédiluve afin qu'il n'y ait pas de croisement dans les escaliers entre deux groupes d'élèves ne partageant pas le même créneau.

La communication doit être établie selon les modalités suivantes: toute demande ou remarque concernant un problème, qu'il soit organisationnel ou pédagogique, doit passer par l'inspection et le conseiller pédagogique de circonscription qui transmettra ensuite l'information à la structure des Antilles. De la même manière, toute information provenant de la structure suivra le cheminement inverse.

Si après consultation du document « **Point de vigilance avant annulation », votre classe ne pouvait pas venir à la piscine, le directeur doit informer :**

- La CDCHS : 05.46.48.12.11
- Le CPC EPS : 05.46.48.97.40 / 06.08.28.05.51

II/ Cadre institutionnel

L'enseignement de la natation à l'école primaire est réglementé par le BO du 28 février 2022.
[Contribution de l'école à l'aisance aquatique](#)

III/ Rappel des conditions d'hygiène, de sécurité et d'encadrement

1. Conditions d'hygiène

Le respect des règles d'hygiène est très important tant sur le plan individuel que collectif. Le rôle de l'école est d'y sensibiliser les élèves à travers l'apprentissage des compétences sociales et civiques. Il s'agit de maîtriser, comme individu et comme citoyen, les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire.

Quelques règles simples :



- Il est interdit de venir sur le bassin en tenue de ville et chaussures. A ce titre toutes les personnes désirant accéder au bassin (professeurs, parents agréés, élèves dispensés...) doivent être en tenue de bain, les tee-shirts étant tolérés. Il est également demandé d'être déchaussé sur le bas lagon avant d'entrer dans les vestiaires (accès au carrelage jaune),
 - Le bonnet de bain est obligatoire pour participer aux séances de natation.
 - Le short de bain est interdit, seul le slip de bain est autorisé.
- Le passage sous la douche (avec savonnage si possible) et par le pédiluve est obligatoire avant l'accès au bassin (en expliquer les raisons aux élèves). Aucun élève ne peut accéder à l'espace douche sans la présence d'un adulte. Pour les classes maternelles, il est possible d'accéder aux douches se situant au niveau du pédiluve.
- Pour les parents accompagnateurs, ils doivent être obligatoirement en tenue de bain. Par conséquent les parents qui seront habillés seront invités à se mettre au niveau du ti bar à proximité du bassin.
- Le passage aux toilettes se fera avant la séance, juste avant d'accéder aux douches.
- Les enfants malades (gastroentérite...) ou blessés seront dispensés de natation pendant leur convalescence. Selon la situation, ils pourront occuper l'espace situé derrière le poste de surveillance du maitre-nageur du bassin sportif.
- **Se munir impérativement du PAI** des élèves présentant un problème de santé particulier et en avertir les maitres-nageurs.
- Les enfants porteurs de verrues plantaires peuvent soit participer à la séance avec des chaussons de bain, soit venir sur le bassin, mais avec des claquettes prévues uniquement pour la piscine.
- Les enfants seront sensibilisés au fait que « faire pipi » ou « se moucher », « cracher » dans l'eau amène de la pollution dans le bassin.
- Après la séance, le passage sous la douche avec savonnage est conseillé.
- A la fin de la séance, il est demandé aux enseignants et parents de ranger le matériel utilisé.

Dans ces différents moments, le rôle des adultes (enseignant, ATSEM ou parents accompagnateurs) est primordial pour rappeler aux enfants les règles élémentaires d'hygiène, le respect du matériel commun mais aussi l'utilité du rangement des affaires personnelles afin que

le comportement de chacun permette à tous de profiter de la qualité de la structure aquatique d'accueil.

Les malles pédagogiques « **Malo à l'eau** » sont disponibles pour aider à sensibiliser les élèves à cet aspect-là. Elles peuvent faire l'objet d'un travail en classe et être un référentiel d'information entre l'école et la structure des Antilles. Elles constituent aussi d'excellents supports pour des séances de langage et permettent aux élèves de mieux appréhender l'environnement de leurs futures séances de natation.

2. Conditions de sécurité

Les conditions de sécurité sont précisées par la circulaire précitée. Elles conditionnent l'enseignement de la natation. Son non-respect implique la suspension de l'activité.

« ... La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages, telle que définie par le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) prévu par l'article D. 322-16 du code du Sport. Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou d'une personne titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) conformément au texte du 9 juin 2023. Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves (enseignement obligatoire, dispositifs spécifiques d'aide ou de soutien, accompagnement éducatif).

Les surveillants de bassin (BNSSA/BEESAN/BPJEPSAAN) sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours.

Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence... »

Dans le cadre où un maître-nageur est présent sur le bord du bassin comme Aide Technique (AT) alors la surveillance pourra être faite par un BNSSA. S'il n'y a pas de maître-nageur en aide technique sur le créneau alors la surveillance devra être réalisée uniquement par un maître-nageur (BEESAN ou BPJEPS).

« ... Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement... »

Avant toute activité d'enseignement de la natation scolaire, les dispositifs amovibles permettant de séparer la partie bassin de natation du « Lagon » et d'interdire l'accès à la « rivière » devront être en position afin de définir les différentes zones d'apprentissage. D'autres zones pourront être balisées compte tenu des exigences de sécurité des élèves et des impératifs d'enseignement. « Les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux. »

La configuration des lieux nécessite la présence de deux titulaires du BEESAN ou BNSSA ; l'un en surveillance du bassin sportif, l'autre du Lagon si les deux bassins sont occupés par des élèves.

La sécurité ne tient pas uniquement aux conditions externes de surveillance. Si elles sont indispensables, celles-ci ne suffisent pas pour engager sous une forme active l'éducation à la sécurité. Aussi les enseignants veilleront à mettre en place des procédures de travail propre à limiter les risques et à en faire prendre conscience aux élèves, notamment à travers :

- Les modalités de travail, associant les plus souvent deux élèves afin que chacun porte attention à son partenaire ;
- Le balisage des espaces de travail de chaque groupe ;
- Les entrées et les sorties ordonnées du bassin ;
- Les déplacements sur les plages et dans les espaces de circulation (les élèves ne devront évidemment pas courir, plonger ou se promener seuls dans la structure).

EN CAS D'ACCIDENT : (voir POSS –annexe 8)

- Si un enfant est blessé, l'adulte responsable du groupe prévient un **maitre-nageur qui va soigner l'enfant.**
- Tous les élèves **peuvent être regroupés dans un seul bassin si le nombre le permet.**
- Dans l'hypothèse d'un accident grave : le maitre-nageur ou BNSSA de surveillance intervient (signal sonore particulier), le bassin est évacué, les enseignants accompagnent leurs élèves dans les vestiaires.
- Dans tous les cas de figure, les enseignants suivent les préconisations des MNS ou BNSSA qui réorganisent la surveillance de l'ensemble des **groupes.**

3. Encadrement des élèves

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

Tous les accompagnants bénévoles (dans le bus ou venus avec leur voiture particulière) doivent impérativement entrer dans le site en même temps que le(s) enseignant(s) et les élèves. En cas de retard, les accompagnants bénévoles devront passer par l'accueil.

Dans certains cas, des élèves issus de classes différentes peuvent être regroupés pour l'apprentissage de la natation. Compte tenu de la configuration de l'espace, ce taux d'encadrement pourra être revu à la hausse par les différentes équipes pédagogiques et en fonction de la période du cycle d'enseignement.

Tous les accompagnants bénévoles (dans le bus ou venus avec leur voiture particulière) doivent impérativement entrer dans le site en même temps que le(s) enseignant(s) et les élèves. En cas de retard, les accompagnants bénévoles devront passer par l'accueil.

Dans tous les cas de figure, les groupes seront placés sous la responsabilité directe soit d'un enseignant, soit d'un intervenant extérieur agréé titulaire du BEESAN, soit d'un intervenant extérieur bénévole.

Cette dernière catégorie de personnel doit être agréée par M. l'Inspecteur d'Académie. Chaque année, le directeur de l'école fait une demande d'agrément, via l'application en ligne

Intervenant1D incluant tous les intervenants bénévoles, ainsi que la structure « Antilles de Jonzac » pour les Beesan.

Depuis la rentrée 2018, une nouvelle réglementation impose de vérifier l'honorabilité de ces intervenants bénévoles. Le circuit de demande et les différents documents relatifs à cette vérification figurent sur le blog de l'IEN Jonzac.

L'agrément des adultes bénévoles chargés de l'aide à l'enseignement sera délivré à l'issue d'une session d'information (*Qu'est-ce que la natation à l'école ? Quel est le rôle des parents agréés ? Quel est le cadre de leurs responsabilités ?*), organisée par le conseiller pédagogique de circonscription, au cours de laquelle seront évaluées leurs compétences dans les domaines des entrées dans l'eau, de l'immersion et des déplacements en milieu aquatique **ET de la vérification de l'honorabilité par les services de la DSDEN.**

Ces agréments sont annuels et doivent faire l'objet d'une demande en début de chaque année scolaire. Les noms et prénoms des personnes à agréer doivent être inscrits dans la cession de formation du document numérique avant la séance d'agrément.

	Procédure d'agrément	Périodicité	Qualification
Personnel rémunéré	Oui	Fiche B signée chaque année	BEESAN
Intervenant extérieur bénévole chargé de l'aide à l'enseignement de la natation scolaire	Oui	Le test et l'information sont valides 5 ans, l'honorabilité doit être vérifiée chaque année	Stage d'information et test en circonscription Honorabilité vérifiée par les services de la DSDEN
Intervenant extérieur bénévole chargé de la vie collective (hors du bassin)	Non		Autorisation du directeur

Pendant leur temps de travail, Les ATSEM ou personnel communal ne peuvent participer qu'à l'encadrement des activités d'accompagnement. Les AESH sont rattachées à un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Elles peuvent donc les accompagner dans l'eau. Mais l'ensemble de ces personnes ne peuvent pas prendre de groupe d'élèves en aide à l'enseignement de la natation scolaire.

Les AESH, les ATSEM et les services civiques rattachés aux écoles ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement.

Si toutefois l'encadrement réglementaire n'est pas respecté avant une séance, il est de la responsabilité du directeur d'annuler cette dernière.

Les conditions d'annulation sont précisées dans le document intitulé « Tableau annulation Points de vigilance ».

<https://blogpeda.ac-poitiers.fr/circo-jzc/2023/08/29/natation-scolaire/>

IV/ Organisation et modalités pratiques de mise en œuvre :

1. Organisation générale

Composition du planning :

Le planning sera complété en période 4 et 5 et confirmé en septembre après ajustements.

Il s'appuie sur les règles de priorités définies par les textes officiels :

Le BO du 28-2-2022 précise les niveaux de classes prioritairement accueillis.

Dans le respect des textes et par la singularité de notre territoire, autant que possible bénéficient de cycle d'apprentissage :

- En cycle 1 : les élèves de GS
- En cycle 2 : les élèves de CP et/ou CE1 et/ou CE2
- En cycle 3 : les élèves de CM1 et/ou CM2

Dans ce même cadre, les cycles sont organisés sur deux séances par semaine pour favoriser le progrès les élèves.

Durée de la séance : 40 min dans l'eau (sortie 5 min avant l'heure indiquée sur la grille de manière à permettre la concertation entre enseignants et Beesan tout en évitant que les classes sortant de l'eau croisent celles du créneau suivant sur le bord du bassin).

Température d'eau : le lagon est de 28°C et le bassin sportif est de 27°C.

Température d'air : de manière générale la température d'air oscille entre 23 et 27°C.






En cas de problème de température d'eau les écoles seront prévenues par la Communauté de Communes. (Préconisation des textes + de 25°C)

Un maître-nageur dit « référent » sera nommé par école et/ou classe selon les effectifs du créneau. Le maître-nageur aura pour mission d'aider l'enseignant dans la constitution du projet pédagogique et de prendre en charge un groupe d'élève. Il prendra contact par mail ou téléphone avec l'enseignant en amont de la première séance afin de définir l'ensemble de l'organisation du cycle.

L'enseignant prépare la séance de son groupe et la séance pour le groupe des parents. Cette préparation pourrait être le fruit d'une réflexion commune avec le maître-nageur. La liaison avec les intervenants bénévoles peut se faire à l'oral (pour les plus « aguerris ») ou sous forme de fiche de préparation avec le déroulé de la séance. On pourra y retrouver des illustrations et des situations tirées des annexes jointes.

La répartition des groupes se fera généralement de la façon suivante :

Nous avons sélectionné 5 animaux auxquels les élèves peuvent facilement s'identifier. Ces animaux sont affichés sur le bord du bassin sportif. Chaque animal correspond à un groupe d'élèves. Ainsi l'élève sait à quel animal il est rattaché. Il peut se positionner à proximité de celui-ci et attendre son encadrant (parent, enseignant, maître-nageur) au début de la séance.

				
la grenouille	le crocodile	Le poisson rouge	le dauphin	Le requin
les non-nageurs		les débutants	les débutants « plus »	Les nageurs

Cette nouvelle organisation se veut plus pédagogique pour les élèves. Elle permettra aussi une fluidification de la circulation des personnes sur le bord du bassin.

De façon générale et pour tous les cycles :

- Les groupes de familiarisation et les élèves insécurisés seront répartis avec le(s) enseignant(s).
- Les élèves dont les compétences sont en cours d'acquisition, c'est à dire qui ont un niveau intermédiaire et qui ont besoin d'un apport technique seront répartis avec le(s) maître-nageur(s).
- Les élèves nageurs seront répartis avec les bénévoles accompagnants agréés.

La structure adopte depuis l'année scolaire 2022-2023 une nouvelle organisation des séances. Le but est de permettre à un plus large groupe d'élèves de bénéficier des conseils et de l'expérience des maîtres-nageurs.

A chaque séance de 40 min, il y a une rotation entre deux groupes d'élèves de niveau intermédiaire. Le maître-nageur travaillera avec un groupe durant 20 min puis avec le second les 20 minutes restantes. Il a été démontré que cette organisation permettait une meilleure progression des élèves.

Les objectifs à atteindre en fin de cycle :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm>

Le parcours de formation de l'élève s'initie dans la perspective d'une aisance aquatique, dès le cycle 1. Il se traduit par des situations de découverte et d'exploration du milieu aquatique. Elles permettent d'agir en confiance et en sécurité ainsi que de découvrir de nouveaux équilibres (entrer et sortir de l'eau, se déplacer, s'immerger, se laisser flotter sans matériel et sans aide). Le parcours se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressifs et structurés, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »)

Réaliser le test du Pass nautique (fait par l'enseignant) antérieurement désigné « aisance aquatique », permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineur

La natation scolaire en cycle 3 dépasse le champ d'apprentissage n° 2 pour gagner en efficacité. Elle s'intègre au champ n°1 « Produire une performance maximale mesurable à une échéance donnée et réaliser le test de l'ASNS qui sera réalisé par le maître-nageur à la fin du cycle. L'accompagnement de l'AT se fera alors en direction des élèves de cycle 3 prêts à réussir ce test.

Il est possible de permuter des élèves d'un groupe vers un autre en fonction de son niveau."

La présence de l'enseignant dans l'eau et surtout celle des parents est fortement recommandée pour :

- aider les élèves dans la réalisation de l'activité (aide physique, expliquer, rassurer)

- accompagner l'élève d'un atelier à l'autre.
- assurer la sécurité.

Voici les étapes à respecter et la maîtrise des éléments à avoir pour un enseignement logique de la natation (on passe à l'étape suivante quand les éléments de l'étape sont acquis) :

1 étape	2ème Etape	3ème Etape
<ul style="list-style-type: none"> – Maitrise de la Respiration Aquatique – Prise de conscience de la flottaison – Immersion complète du corps et du visage. – Sauter dans l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> – Maîtrise de la Coulée Ventrale et Dorsale – Battement Ventral t Dorsal – Alignement (Corps Projectile flèche) – perfectionnement de la brasse si l'enfant maîtrise la nage 	<ul style="list-style-type: none"> – Plongeon – Crawl – Dos Crawlé – Brasse

L'accès aux bassins :

Les enfants arrivent en ordre et dans le calme, accompagnés de leur enseignant. Ils doivent être comptés dès leur arrivée sur site.

L'attribution des vestiaires est indiquée sur les portes d'entrées. Les transitions de créneaux imposent par moment le partage des vestiaires, il est alors nécessaire de regrouper les affaires d'une même classe.

L'enseignant guide les enfants tout au long du parcours d'accès (sanitaires, douches, bassin) et arrive en premier sur le bord du bassin.

La classe attend à la sortie des douches et pénètre sur le bord du bassin après l'accord du maitre-nageur. La classe précédente doit avoir quitté le bassin. Dès son arrivée, l'enseignant comptabilise les enfants et en informe les maitres-nageurs. Il procède de la même manière lors de son départ du bassin.

Une fiche faisant état des noms et prénoms de l'ensemble des élèves et des adultes présents sera transmise au maître-nageur de surveillance *lors de la première séance.*

Il appartient à chaque enseignant de s'assurer de la présence sur le bassin de chacun des adultes responsables avant de laisser les enfants entrer dans l'eau.

Matériel et sortie du bassin (annexe 2) :

Le matériel pédagogique utilisé pendant la séance est disponible directement sur le bassin et à disposition dans le local matériel.

Ce matériel doit être rangé correctement après utilisation par les élèves et/ou les accompagnateurs/enseignants. Le temps de rangement est compris dans le temps prévu pour la séance.

La fin de la séance est donnée par les maîtres-nageurs en surveillance par un signal sonore : tous les élèves doivent sortir immédiatement de l'eau et se regrouper.

La sortie se fait par le pédiluve côté bassin sportif (sur la droite du pédiluve pour éviter tout croisement de classe).

Un temps de mutualisation de 5' est ensuite prévu avec le maitre-nageur référent.

Les bassins et leur aménagement :

Les bassins sont aménagés pour les créneaux des scolaires 1er degré, matin et après-midi.

(Voir les plans dans la partie B)

Les élèves seront répartis par groupe sur ces différentes zones. Des rotations pourront être aménagées en évitant leur multiplication sur la séance. Si vous en avez la possibilité, notamment pour les cycles 1 et 2, vous pouvez tout à fait utiliser des bonnets de couleurs différentes afin de visualiser les groupes.

Zones non utilisables :

- La zone située derrière la passerelle dans le lagon ne peut pas être utilisée en raison des difficultés à surveiller cet espace.
- Pour les mêmes raisons « l'espace rond entouré de poissons » situé dans le bassin sportif est interdit pour les scolaires.
- Le grand toboggan du lagon ne peut pas être utilisé même en fin de cycle pour la dernière séance.
- L'utilisation du jacuzzi est interdite.

Matériel : (voir Annexe 4)

Choix du matériel de flottaison :

Le choix de porter une ceinture est un moyen de mise en œuvre. Chaque situation pédagogique est différente et selon l'objectif recherché l'utilisation de la ceinture, ou autre matériel (frites, planches, palmes, pull boy) sera à réfléchir en conséquence.

Pour toutes les activités d'immersion, des lunettes, les masques sont à votre disposition.

En résumé, il y aura deux séances par semaines, dans lesquelles le temps moteur doit être important. Le fait de travailler un élément après l'autre (sous forme d'atelier) entraîne davantage de temps d'attente car chaque élève passe un par un pour effectuer une seule tâche. Il faut privilégier le travail sous forme de parcours pour favoriser le temps moteur et permettre à chaque élève de répéter les exercices et progresser.

En complément, il est nécessaire d'utiliser le moins de matériel possible comme les frites, les planches et les ceintures. L'élève ne pourra pas prendre conscience de la flottaison si le matériel le fait flotter. En effet ce type de matériel peut favoriser l'apprentissage mais s'il est mal utilisé il ralentira la progression et l'autonomie de l'élève dans l'eau.

Enfin, l'élève doit faire ses expériences et faire par lui-même il sera donc judicieux de ne tenir l'enfant lors de la réalisation de l'exercice.

Un récapitulatif des attitudes à avoir, pour les enseignants, les parents agréés ainsi que les élèves se trouve en annexe.

2. Propositions pédagogiques par cycle :

BO mars 2022

« Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

Ainsi, permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Celle-ci se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité. »

Cycle 1 : GS

Les élèves évolueront dans le bassin sportif afin de vivre des expériences dans un bassin en profondeur, car « on n'apprend pas à se sauver ou à quitter les appuis plantaires quand on a de l'eau jusqu'aux chevilles ».

Il conviendra de s'appuyer sur les étapes proposées dans le document :

[Apprendre à nager comme on a appris à marcher pour devenir toujours meilleur nageur - YouTube](#)

Aux Antilles, la mise en œuvre se fera en privilégiant les déplacements sur les goulottes et autour de la « cage ».

« La conquête » du milieu du bassin se fera avant tout en réfléchissant la sécurité des élèves (questionner le nombre d'adultes, l'utilisation d'une frite...)

Le lagon pourra être attribué à un groupe de GS lorsque l'accueil des classes l'exige (4 classes sur un créneau). Des modalités spécifiques sont alors organisées pour favoriser la perte d'appuis plantaires.

Les élèves évolueront dans le lagon en petite profondeur uniquement sur les deux premières séances, pour ensuite perdre les appuis plantaires le plus tôt possible dans le cycle

Il n'y aura pas d'évaluation diagnostique. La répartition des élèves sera organisée selon leurs aptitudes individuelles. Certaines portions de parcours proposeront différentes possibilités de réussite (avec aide du matériel, de l'adulte, avec modification de la distance ou sans aide).

Les objectifs du cycle sont :

- favoriser la découverte du milieu aquatique
- perte des appuis plantaires dès que possible et sur toute la durée de la séance et du cycle
 - développer les capacités motrices des élèves en proposant un éventail de parcours mettant en jeu des actions motrices de plus en plus complexes, liées à la progression des activités de motricité à l'école maternelle.

Les Antilles de Jonzac se propose de faire progresser les élèves avec peu de matériel.
La notion d'aisance aquatique n'est pas appliquée au sens premier du terme toutefois toutes les situations pédagogiques et la façon de travailler permet de faire de l'aisance aquatique.
Le travail en parcours permettra de faire répéter, selon le rythme de chaque élève, les différences situation qu'il va pouvoir assimiler et faire évoluer.

Plan N°2 : parcours GS de la 1er et 2ème séance au lagon

Plan N°2 : parcours GS de la 1er et 2ème séance au lagon



Plan N°3 : parcours GS de la 3ème à 10ème séance au lagon

Plan N°3 : parcours GS de la 3ème à 10ème séance au lagon



Chaque séance pourra être spatialement organisée autour des 3 domaines, en référence au document d'accompagnement de l'album « le fabuleux voyage de Lola », pour les classes qui souhaitent participer à ce projet :

- les parcours ou espace « aventure »
- les ateliers ou espace « expériences »
- les jeux ou espace « ludique »

Exemple d'exercices possibles :

Le travail sous forme de parcours sera privilégié afin d'avoir un temps moteur optimal, une grande répétition des exercices efficace pour la mémorisation, une séance moins monotone et très ludique.

L'encadrement sera réparti afin d'assurer au mieux la sécurité (un adulte par tronçon dans l'idéal).

Sur le ponceau, on peut : marcher à 4 pattes, ramper, marcher, courir et, arrivé à l'extrémité, se laisser tomber ou sauter. Le cylindre permet une immersion partielle ou totale. La cage a plusieurs utilités : immersion, déplacement en se tenant ou pas. La cage peut être identifiée comme un château (prince et princesse, ou pirates) ou comme une cabane.

Un tapis et un toboggan permettent de travailler les entrées dans l'eau.

Immersion et respiration aquatique :

- Une partie du visage : s'éclabousser, utilisation des arrosoirs (rappel la douche à la maison). Avec les yeux fermés puis ouverts. Se faire des « coucous » sous l'eau en se mettant deux par deux.
- Récupération d'objets à différentes profondeurs.
- Apprendre à fermer/ouvrir la bouche et souffler par le nez et la bouche en faisant des bulles.

Déplacement :

- Se déplacer le long du câble en étant debout, allongé sur le ventre ou sur le dos.
- Passer par-dessus et/ou par-dessous des objets flottants.
- Perdre ses appuis plantaires en se tenant, telle une main courante, au câble ou à la cage ou encore avec une frite.
- Passer de la position ventrale à la position dorsale avec ou sans matériel.
- Se déplacer en tapant des pieds avec ou sans matériel (uniquement sur quelques mètres, une très courte distance).
- s'allonger sur le ventre
- réaliser un équilibre ventral et dorsal

Equilibre :

- Avec deux frites, effectuer la bascule avant et arrière. Position de la tête importante dans la bascule qui préparera à l'apprentissage de la nage dorsale.
- Faire l'étoile de mer sur le dos, sur le ventre, avec la tête dans l'eau, avec puis sans matériel.
- ☑ Ces activités sont des temps privilégiés pour explorer les pratiques corporelles de bien-être.
- Vivre des déséquilibres : chute en avant et/ou en arrière d'un tapis par exemple.

Entrée dans l'eau :

- Avec le toboggan.

- En sautant du bord avec une frite sous les bras, puis en rattrapant la frite, puis sans frite et accepter la remontée passive (prise de conscience de la flottaison).
- Les entrées par la tête (à voir selon niveau d'aisance des élèves).

Cycle 2 : cp/ce1/ce2 :

Les classes de cycle 2 évolueront dans le bassin sportif.

Les attendus de fin de cycle 2



Informier et accompagner les professionnels de l'éducation

CYCLES

2
3
4

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pour aller plus loin : transformer, évaluer, s'informer

Transformer - Faire progresser les élèves

Ce qu'il y a à apprendre dans le champ d'apprentissage 2

Adapter ses déplacements à des environnements variés

ATTENDU DE FIN DE CYCLE	EXPLICITATION DE L'ATTENDU	REPÈRES DE DIFFICULTÉ CHEZ L'ÉLÈVE (CE QUI LUI POSE PROBLÈME)	CE QU'IL Y A À APPRENDRE
<p>Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.</p>	<p>Compétence relative au savoir nager qui consiste à développer l'autonomie de l'élève dans le milieu aquatique.</p> <p>Se déplacer dans l'eau sans mettre les pieds au sol ou s'aider du bord du bassin sur 15 mètres et mettre la tête dans l'eau pour expirer révèle un premier degré de maîtrise du savoir nager. Pour cela, l'élève doit d'abord dépasser l'appréhension du milieu aquatique pour s'y sentir en confiance et évoluer en toute sécurité. L'immersion, la respiration et la prise d'information sous l'eau, ainsi que la prise de conscience de la flottaison du corps à la surface participent à la découverte et à la maîtrise du milieu aquatique.</p> <p>Construire un équilibre horizontal grâce à un placement et une bascule de la tête dans l'axe de déplacement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'appréhension du milieu aquatique (sa profondeur en particulier) génère une forte appréhension chez l'élève non nageur. La mise en confiance et la découverte d'un nouveau milieu représentent les premières étapes dans l'apprentissage du savoir nager afin de dépasser les angoisses des élèves ; l'élève adopte un équilibre et une prise d'information de terrain qu'il devra déconstruire pour se maintenir et se déplacer en équilibre horizontal ; il adopte également une respiration réflexe inadaptée à une respiration aquatique. Il devra accepter de s'immerger pour expirer de façon contrôlée sous l'eau ; il utilise les bras pour avancer, ses mouvements sont étriqués et très rapides afin de conserver la tête hors de l'eau. C'est un équilibre précaire : les jambes ne sont pas propulsives (l'élève « pistonne » avec les jambes pour éviter de couler). 	<ul style="list-style-type: none"> Accepter de mettre la tête sous l'eau, d'ouvrir les yeux pour prendre des informations et d'expirer de façon contrôlée ; s'immerger, partir du fond du bassin (basse profondeur en début d'apprentissage) et se laisser remonter afin de prendre conscience du principe de la poussée d'Archimède ; flotter à la surface de l'eau en acceptant de basculer la tête vers l'avant (flotter sur le ventre, regarder le sol) et vers l'arrière (flotter sur le dos, regarder le plafond) ; se déplacer en équilibre horizontal sur le ventre et sur le dos en basculant la tête dans l'axe du déplacement ; se propulser grâce à l'action coordonnée des bras et des jambes.

- ☑ **Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.**
- ☑ **Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé. (Réalisation et validation du pass nautique, à effectuer en CE1).**
- Cf. annexes 3 et 4 BO test aisance**
- ☑ **Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.**

Au début du cycle 2, en classe de CP, il y aura une évaluation diagnostique du niveau des élèves en se basant sur une grille (cf. annexe 5) permettant de mesurer la progression à effectuer. La répartition dans les groupes pourra être revue en fonction des progrès des élèves.

En classe de CE1, l'élève doit pouvoir réussir le PASS Nautique pour ainsi participer aux activités nautiques proposées sur la circonscription de Jonzac à partir du CE2.

En fin de CE2 et afin de préparer le passage en cycle 3, l'élève devra:

- savoir rentrer dans l'eau par les pieds, sauter, et par la tête (via un toboggan ou le plongeon)
- être conscient de la flottaison du corps
- maîtriser la respiration aquatique
- se déplacer sur 15 mètres ;
- coulée ventrale et dorsale (corps gainé et projectile) ;
- maîtriser de la respiration aquatique (plus longue...)
- nager de façon plus économique et se laisser glisser ;
- coordonner des mouvements de bras et de jambes (nage hybride possible)

-favoriser la nage dorsale qui ne nécessite pas l'immersion de la tête durant le déplacement (bras et jambes)

- maîtriser une nage codifiée (si possible)

Chaque séance devra comprendre un temps de travail en partie ou en totalité sous forme de parcours.

En fin cycle 2, une évaluation sommative sera réalisée avec la même grille que celle de CP (cf. annexe 5)

Plan N°4 : Bassin Sportif C2 et C3

Plan N°4 : C2 et C3 BASSIN SPORTIF



Selon le niveau des élèves et leur nombre, on peut rajouter une ligne de 25 mètres pour avoir 3 couloirs et réduire la largeur des 4 zones équipées de matériel

Pass nautique (à faire passer au plus tard en CE1) :

Le PASS Nautique est pris en charge par les enseignants (Bulletin officiel n° 34 du 12-10-2017), ce qui permettra aux élèves de pratiquer les activités nautiques pour la suite de leur scolarité.

Ce test permet de s'assurer que le jeune est apte à (article A. 322-3-2 du Code du sport) :

- Effectuer un saut dans l'eau ;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Le certificat sera joint au dossier de l'élève.

Pour garder la mémoire des élèves ayant validé le pass-nautique une copie de la fiche récapitulative sera transmise au conseiller pédagogique de circonscription et au collège de rattachement à l'arrivée en 6ème.

Cycle 3, CM1 /CM2 / (6^{ème})

voir annexes 11 issues du stage C3 à Jonzac

Les attendus de fin de cycle 3

CA1 - Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée

Attendus de fin de cycle	
<p>→ Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin. Combiner une course un saut un lancer pour faire la meilleure performance cumulée.</p> <p>→ Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.</p> <p>→ Assumer les rôles de chronométreur et d'observateur.</p>	
Compétences travaillées pendant le cycle	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
<ul style="list-style-type: none">-Combiner des actions simples : courir-lancer ; courir-sauter.-Mobiliser ses ressources pour réaliser la meilleure performance possible dans des activités athlétiques variées (courses, sauts, lancers).-Appliquer des principes simples pour améliorer la performance dans des activités athlétiques et/ou nautiques.-Utiliser sa vitesse pour aller plus loin, ou plus haut.-Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau.-Pendant la pratique, prendre des repères extérieurs et des repères sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort.-Utiliser des outils de mesures simples pour évaluer sa performance.-Respecter les règles des activités.-Passer par les différents rôles sociaux.	Activités athlétiques (courses, sauts, lancers) et natation.
<p>Repères de progressivité Des aménagements sont envisageables pour permettre aux élèves d'exploiter au mieux leurs ressources pour produire une performance maximale, source de plaisir. Privilégier la variété des situations qui permettent d'exploiter différents types de ressources dans un temps d'engagement moteur conséquent. Les retours sur leurs actions permettent aux élèves de progresser.</p>	

CA2 - Adapter ses déplacements à des environnements variés

Attendus de fin de cycle	
<p>→ Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel. Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement. Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.</p> <p>→ Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.</p>	
Compétences travaillées pendant le cycle	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
<ul style="list-style-type: none">-Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité.-Adapter son déplacement aux différents milieux.-Tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation etc.).-Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ.-Aider l'autre.	Activité de roule et de glisse, activités nautiques, équitation, parcours d'orientation, parcours d'escalade, savoir nager, etc.
<p>Repères de progressivité La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle*. Les activités d'orientation peuvent être programmées, quel que soit le lieu d'implantation de l'établissement. Les autres activités physiques de pleine nature seront abordées si les ressources locales ou l'organisation d'un séjour avec nuitées le permettent.</p>	
<p>* + BO n°34 du 12 octobre 2017</p> <p>La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'un cycle d'apprentissage, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus resserrées (2 à 4 séances par semaine, voire sous forme de stage sur plusieurs jours) peuvent répondre efficacement à des contraintes particulières, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 30 à 40 minutes de pratique effective dans l'eau.</p>	

L'évaluation diagnostique est facultative selon la fréquentation des élèves. L'organisation des groupes pourra se faire à partir de l'évaluation pratiquée en fin de ce2 et réajustée en fonction des progrès.

Le bassin sportif est aménagé de la manière suivante : 3 à 4 couloirs complétés par trois zones libres (près du bac à poissons).

Plan N°4 : Bassin Sportif C2 et C3

Plan N°4 : C2 et C3 BASSIN SPORTIF



Selon le niveau des élèves et leur nombre, on peut rajouter une ligne de 25 mètres pour avoir 3 couloirs et réduire la largeur des 4 zones équipées de matériel.

Les cycles de natation au cycle 3 intègrent le champ d'apprentissage 1 (CA1) « Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée » en plus du CA2 « Adapter ses déplacements dans des environnements variés » déjà investi au cycle 2.

En annexe 11, vous trouverez un ensemble de ressources élaborées lors du stage départemental à Jonzac en mai 2017 investissant ces deux champs d'apprentissage.

Dans le courant du cycle 3, l'élève doit également pouvoir réaliser le test de l'ASNS dont le parcours est détaillé dans les annexes n°6 et 7.

Cette attestation devant être signée par le MNS, c'est à lui que revient de faire passer le test. Il conviendra donc d'échanger sur les élèves susceptibles de réussir ce test en CM1 ou, en CM2. Pour garder la mémoire des élèves ayant validé l'ASNS, une copie de la fiche récapitulative sera transmise au conseiller pédagogique de circonscription.

La situation de référence :

La situation de référence proposée permet aux élèves de mesurer les progrès. Un temps lui sera consacré à plusieurs reprises pendant le cycle. Il est proposé à l'élève d'utiliser ou non du matériel de flottaison pour accompagner sa difficulté. L'enjeu sera de faire diminuer la distance parcourue avec matériel. On prend en compte les compétences de chacun des élèves dans un parcours d'apprentissage individualisé.

Le cycle 3, et afin de préparer le passage au collège, permet (dans la mesure du possible) aux élèves d'acquérir les compétences suivantes :

- maîtrise du plongeon,
- maîtrise de la chute arrière,
- maîtrise des coulées ventrales et dorsales,
- coordination de la respiration aquatique avec un mouvement de bras et/ou une nage codifiée,
- déplacement sous l'eau,
- amélioration de ses appuis et du rapport appuis/propulsion,
- acquisition d'une nage « économique », non énergivore, posée, ample,
- appréhension des repères segmentaires,
- acquisition du dos crawlé (une nage dorsale « globale » sera envisageable)
- acquisition du crawl (un crawl « globale » sera envisageable)
- enchaînement des actions : pousser sur le mur, nager sur le ventre, puis sur le dos...
- variation de sa vitesse : accélérer, ralentir...

Ceci permettant à l'élève de nager plus longtemps et sur une plus grande distance.

Chaque séance devra comprendre un temps de travail en partie ou en totalité sous forme de parcours.